

RÈGLEMENT RV-1690

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES, D'ÉCLAIRAGE ET D'INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS SUR LA PLACE SUZIE-PAQUETTE ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

Objet.

1. Divers travaux de pavage, de bordures, d'éclairage et d'installation de conteneurs semi-enfouis sur la place Suzie-Paquette sont décrétés. Ces travaux sont détaillés à la demande préparée par le Service du génie en date du 15 juillet 2020 produit en annexe I sous le titre « DEMANDE D'EMPRUNT ET DEVIS ESTIMATIF ».

Emprunt.

2. Un emprunt de 356 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et outre le coût des travaux, cette somme comprend les frais et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Coût détaillé.

3. Le coût du projet est détaillé selon l'annexe I, comme suit :

1 ^o coûts directs :	262 600 \$
2 ^o coûts indirects :	93 400 \$
3 ^o total de la demande d'emprunt :	356 000 \$

Terme.

4. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 20 ans.

Imposition.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il doit être prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur où ces travaux seront effectués et identifiés par un liséré au plan préparé par le Service du génie portant le numéro 2020-DI05-02 en date du 11 septembre 2020, joint au règlement en annexe II sous le titre « PLAN DE TAXATION » pour en faire partie. Cette taxe est répartie en fonction de la superficie de ces immeubles, telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

La part attribuable aux immeubles non imposables situés dans le secteur de taxation, est à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité et répartie d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

Cette taxe spéciale est prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

Paiement anticipé.

6. Le contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu du premier alinéa de l'article 5, peut l'en exempter en payant en un versement la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Ce paiement doit être fait avant la publication de l'avis de vente visé à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) ou avant que l'autorisation prévue au quatrième alinéa de l'article 554 ou l'approbation prévue à l'article 563.1 de cette loi n'ait été accordée.

Affectation insuffisante.

7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé pour cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Contribution et subvention.

8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention pouvant lui être versée sur plusieurs années. Le terme de l'emprunt est alors ajusté automatiquement lorsque le versement de la subvention a pour effet de diminuer le terme décrété au règlement.



**DEVIS ESTIMATIF
SOMMAIRE DES TRAVAUX**

PROJET :

Travaux de pavage, de bordures, d'installation de conteneurs semi-enfoui et d'éclairage sur la rue Suzie-Paquette

RÉFÉRENCE :

2021-FP-02

DATE :

Le 15 juillet 2020

COÛTS DIRECTS - ESTIMATION POUR TRAVAUX

TRAVAUX

1. Travaux de préparation	29 100 \$
2. Travaux de bordures	28 000 \$
3. Travaux de pavage	103 800 \$
4. Conteneurs semi-enfoui	26 500 \$
5. Aménagements paysagers	24 800 \$
6. Signalisation	1 750 \$
7. Travaux d'éclairage	39 650 \$
Sous-total TRAVAUX	253 600 \$

HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES

Arpentage	2 500 \$
Contrôle qualitatif	6 500 \$
Sous-total HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES	9 000 \$

Grand total COÛTS DIRECTS 262 600 \$

COÛTS INDIRECTS

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Ingénieurs	
Plans et devis	15 000 \$
Surveillance	10 000 \$
Sous-total HONORAIRES PROFESSIONNELS	25 000 \$

AUTRES COÛTS INDIRECTS

Imprévus	26 475 \$
Taxes nettes	15 665 \$
Sous-total - AUTRES COÛTS INDIRECTS	42 140 \$
Frais de financement	26 260 \$
Grand total COÛTS INDIRECTS	93 400 \$

TOTAL DE LA DEMANDE D'EMPRUNT 356 000 \$

Sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci pour les frais techniques en date de ce jour, conformément à l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), incluant les taxes nettes : 0 \$

Zone d'intervention spéciale (ZIS) :

À la suite des inondations printanières de 2019, le gouvernement du Québec a décrété une ZIS. L'objet prévu au règlement d'emprunt sera-t-il entièrement réalisé à l'extérieur du territoire d'application de la ZIS? Oui

Si non, confirmez-vous que les interventions qui seront effectuées à l'intérieur du territoire d'application de la ZIS respecteront les règles particulières prévues par le décret? Non applicable

Préparé par :

(signé)
Hugo Pellerin, technicien en génie civil
Service du génie

Approuvé par :

(signé)
Stéphane Marcotte, chef de division
Service du génie



DEVIS ESTIMATIF
DÉTAIL DES TRAVAUX

PROJET :
Travaux de pavage, de bordures, d'installation de conteneurs semi-enfoui et d'éclairage sur la rue Suzie-Paquette

RÉFÉRENCE :
2021-FP-02

DATE :
Le 15 juillet 2020

INFOS COMPLÉMENTAIRES :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1. Travaux de préparation				
1.1 Travaux de nettoyage de fondation existante	2 500	m2	4,00 \$	10 000,00 \$
1.2 Pierre concassée MG-20 pour correction de la fondation, incluant la mise en forme et la compaction	900	tm	20,00 \$	18 000,00 \$
1.3 Scarification du pavage existant au raccordement de Principale	20	m2	55,00 \$	1 100,00 \$
Total (1) Travaux de préparation				29 100,00 \$
2. Travaux de bordures				
2.1 Bordure en béton de ciment, hauteur de 400 mm incluant VEROX	350	m lin.	80,00 \$	28 000,00 \$
Total (2) Travaux de bordures				28 000,00 \$
3. Travaux de pavage				
3.1 Enrobé bitumineux couche lieuse, EB-14, 50 mm d'épaisseur	340	tm	140,00 \$	47 600,00 \$
3.2 Enrobé bitumineux, couche d'usure, type EB-10C, 40 mm d'épaisseur	340	tm	140,00 \$	47 600,00 \$
3.3 Pavage pour entrées privées, 60 mm d'épaisseur	15	tm	140,00 \$	2 100,00 \$
3.4 Nivellement de services				
- Puisards	2	unité	250,00 \$	500,00 \$
- Regards	12	unité	250,00 \$	3 000,00 \$
- Boîtes de vanne	2	unité	250,00 \$	500,00 \$
3.5 Nettoyage des services existants (conduite d'égouts pluviales sanitaires, regards, puisards, boîtes de vannes)	1 forfaitaire		2 500,00 \$	2 500,00 \$
Total (3) Travaux de pavage				103 800,00 \$
4. Conteneurs semi-enfoui				
4.1 Dalle de béton	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
4.2 Excavation et disposition des sols	1	unité	3 500,00 \$	3 500,00 \$
4.3 Conteneur de compost 3000L incluant installation	1	unité	7 000,00 \$	7 000,00 \$
4.4 Conteneur de recyclage 5000L incluant installation	1	unité	7 000,00 \$	7 000,00 \$
4.5 Conteneur d'ordures 5000L incluant installation	1	unité	7 000,00 \$	7 000,00 \$
Total (4) Conteneurs semi-enfoui				26 500,00 \$
5. Aménagements paysagers				
5.1 Engazonnement en plaque incluant 150 mm de terre végétale et entretien jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux	150	m2	18,00 \$	2 700,00 \$
5.2 Écran végétal conteneur semi-enfoui	15	m.lin	100,00 \$	1 500,00 \$
5.3 Réparation des entrées privées en pierre concassée	50	tm	20,00 \$	1 000,00 \$
5.4 Plantation d'arbres (jeune arbre)	6	unité	600,00 \$	3 600,00 \$
5.5 Îlot de végétation drainage	1	global	7 000,00 \$	7 000,00 \$
5.6 Engazonnement en plaque parc incluant 150 mm de terre	500	m²	18,00 \$	9 000,00 \$
Total (5) Aménagements paysagers				24 800,00 \$
6. Signalisation				
6.1 Marquage de la chaussée	1 forfaitaire		500,00 \$	500,00 \$
6.2 Panneaux de signalisation	5 unité		250,00 \$	1 250,00 \$
Total (6) Signalisation				1 750,00 \$
7. Travaux d'éclairage				
7.1 Excavation et remblayage de tranchée	150	m.lin	40,00 \$	6 000,00 \$
7.2 Conduits de 53 mm de diamètre en PVC rigide	150	m lin.	12,00 \$	1 800,00 \$
7.3 Base de lampadaire	4	m lin.	1 000,00 \$	4 000,00 \$
7.4 Gaines protectrices en PVC de 150 mm de diamètre	10	m lin.	150,00 \$	1 500,00 \$
7.5 Bases de béton	3	unité	900,00 \$	2 700,00 \$
7.6 Filage # 4 RWU90	300	m lin.	5,00 \$	1 500,00 \$
7.7 Filage # 6, vert RWU90	150	m lin.	5,00 \$	750,00 \$
7.8 Lampadaires simples	2	unité	4 200,00 \$	8 400,00 \$
7.9 Lampadaires double	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
7.10 Raccordement à Hydro-Québec	1	unité	500,00 \$	500,00 \$
7.11 Alimentation et distribution	1	global	6 000,00 \$	6 000,00 \$
7.12 Vérification électrotechnique	1	global	1 500,00 \$	1 500,00 \$
Total (7) Travaux d'éclairage				39 650,00 \$

